

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 2 MARS 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue à huis clos, à distance par téléconférence le 2 mars 2021 à 19h00.

Sont présents à cette rencontre :

Madame Marie-Ève Allain

Messieurs Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Monsieur Hartley Lepage, mesdames Mireille Langlois et Sylvie Blais sont absents de cette séance.

Assistent également à la séance, Madame Marlyne Cyr, directrice générale et monsieur Henri Grenier, maire.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice générale a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 5 mars 2021.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux.

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services Sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y assister à distance par téléconférence et à prendre part, délibérer et voter à cette dite séance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu unanimement :

que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et officiers municipaux puissent y participer à distance par téléconférence.

01. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée par le maire.

- 2021-03-069** **02. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS : PROGRAMME D'AIDE
"ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL"
(AIRRL)**
- Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'offre de services professionnels de Tetra Tech concernant la réalisation des plans et devis dans le cadre du programme PAVL (volet AIRRL) des rues Benwell, Gérard D. Lévesque, la Baie, Clemville, l'Anse McInnis, la Carrière, la Passerelle, la Desserte Nord, Morin, Parisé, Morin Sud, Loïselle et des Cyr, au montant de 18 075\$ avant taxes.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers**
- 2021-03-070** **03. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE
CADRE DU PROJET «CONSTRUCTION DE 24 LOGEMENTS – LES HABITATIONS
PORT-DANIEL-GASCONS»**
- Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte l'offre de services professionnels de Englobe concernant l'étude géotechnique dans le cadre du projet «construction de 24 logements – Les Habitations Port-Daniel-Gascons» au montant forfaitaire de 13 495\$ excluant les taxes applicables.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers**
- 2021-03-071** **04. ROUTE JONES**
- Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Marie-Ève Allain et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons donne la permission à monsieur Todd Sweetman de déneiger la route Jones jusqu'à son moulin à scie.
- Adopté à l'unanimité des conseillers**
- 2021-03-072** **05. CONTRAT DE PRÊT DE SERVICES D'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN
ENVIRONNEMENT AVEC LA VILLE DE GRANDE-RIVIÈRE**
- Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise la directrice générale à signer le contrat de prêt de services d'officier municipal en bâtiment et en environnement avec la ville de Grande-Rivière pour les services de monsieur Pascal Moreau et ce, selon les modalités prévues à la Ville de Grande-Rivière.
- Adopté à l'unanimité des conseillers**
- 2021-03-073** **06. AUTORISATION DE SIGNATURE – OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN
ENVIRONNEMENT – MONSIEUR PASCAL MOREAU**
- CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur municipal est actuellement vacant;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande de prêt de service à la Ville de Grande-Rivière;
- Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu :
- QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise monsieur Pascal Moreau, officier municipal en bâtiment et en environnement à agir à titre

officier municipal par intérim pour la municipalité de Port-Daniel-Gascons afin de traiter les différentes demandes et à émettre les permis et certificats municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-03-074

07. ENTRETIEN GÉNÉRAL ET CONCIERGERIE – CENTRE MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT QU'une invitation à soumissionner a été signifiée à San'Hy Pro pour l'entretien général et conciergerie pour le Centre Multifonctionnel pour la période du 8 mars au 31 décembre 2021.

CONSIDÉRANT QU'un montant forfaitaire de 85 450\$ a été demandé par San'Hy Pro pour dix mois d'exécution;

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons n'accepte pas la proposition de San'Hy Pro.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-03-075

08. ENTRETIEN GÉNÉRAL ET CONCIERGERIE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL EXCLUANT LE CLSC

CONSIDÉRANT QUE l'article 12.3 du règlement numéro 2018-05 sur la gestion contractuelle permet d'octroyer de gré à gré tout contrat de service en bas du seuil obligeant à l'appel d'offre public;

CONSIDÉRANT QUE pour l'attribution du présent contrat, la municipalité de Port-Daniel-Gascons entérine la négociation de gré à gré qui est intervenue entre l'entrepreneur et la directrice générale et par conséquent, accorde son autorisation à l'octroi de ce contrat de gré à gré.

Il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu :

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons accorde à monsieur Raoul Briand, le contrat de l'entretien général et de la conciergerie pour une période de 10 mois, soit du 8 mars 2021 au 31 décembre 2021 au montant forfaitaire de **cinq mille trois cent soixante-et-quinze dollars** (5 375\$), soit 125\$/semaine : pour l'entrée principale, 2 salles de bain et le point de services de la municipalité et un prix forfaitaire de 20\$ à 50\$ selon l'entretien à effectuer lors de la location des salles communautaires et ce, conformément à la proposition d'offre de service datée du 26 février 2021.

QUE le maire, monsieur Henri Grenier et la directrice générale, madame Marlyne Cyr sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Port-Daniel-Gascons ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-03-076

09. ENTRETIEN GÉNÉRAL ET CONCIERGERIE DU CLSC DE GASCONS

CONSIDÉRANT QUE selon le bail intervenu entre le CISSS du Rocher-Percé en 2017 maintenant devenu le CISSS de la Gaspésie et la Corporation municipale de Port-Daniel-Gascons pour la location des locaux du CLSC à Gascons; l'entretien ménager est une obligation du locateur tel que stipulé à l'article 5.10 : «faire l'entretien ménager des lieux loués et de l'immeuble tel que spécifié à l'annexe "E" du présent bail».

CONSIDÉRANT QUE, pour la période du 8 mars 2021 au 31 décembre 2021, le CISSS de la Gaspésie assumera, à même son personnel, les services d'hygiène et de salubrité du CLSC de Gascons.

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Blais et résolu :

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte que pour la période du 8 mars 2021 au 31 décembre 2021, le CISSS de la Gaspésie assume les services d'hygiène et de salubrité (entretien ménager) pour la partie CLSC du Centre multifonctionnel à Gascons et ce, selon les modalités prévues de rémunération de son personnel au CISSS de la Gaspésie;

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements de factures présentées par le CISSS de la Gaspésie pour la période du 8 mars 2021 au 31 décembre 2021 pour les services d'hygiène et de salubrité du CLSC de Gascons.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Ayant donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur le contenu de la séance, aucune question ou commentaire n'ont été acheminés au conseil.

2021-03-077

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Marc-Aurèle Blais propose la clôture et la levée de la séance à 19h11 .

Henri Grenier, maire

Marlyne Cyr, directrice générale

